



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

Pages 2 à 10
Commission Statuts & Règlements

Pages 11 à 17
Commission Départementale du Calendrier & Organisation des Compétitions

Pages 18 à 27
Commission Organisation des Coupes

Pages 28 à 37
Commission Départementale Football d'Animation Section Féminines

Pages 38 à 42
Commission CDIF

Pages 43 à 44
Commission des Terrains & Installations Sportives

Pages 45
Commission des Délégués

Vous vous intéressez à la vie du Football Départemental, vous souhaitez aider le District du Val-d'Oise et rejoindre les 130 membres répartis dans nos Commissions ?

DEVENEZ COMMISSAIRES !



Challenge Départemental E-Foot, c'est parti !

Cette année le tournoi E-Foot rassemble 25 joueurs qui s'affrontent pour le titre de champion du Challenge Départemental E-Foot.

Stage Dirigeants

« communiquer à l'aide des réseaux sociaux »



N° 586 Édition du 04 Mars 2022



STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION DU 28 FEVRIER 2022

Présents : MM BAILLEZ – LETELLIER

Assiste : M. ATEMENGUE

Excusés : MM BROGNARA – ANDRIEU – FAUGERON

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

REPRISE DU DOSSIER

RECLAMATION

GAFEPB

Match n°23468574 du 13 FEVRIER 2022 SENIORS D4/C GAFEPB 1 / MONTMORENCY FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ GAFEPB (réclamation)

Le club de **MONTMORENCY FC** ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **M. YEYE Remi licence U17 n°2546957655** du club de **MONTMORENCY FC inscrit** sur la feuille de match et a participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il n'avait pas de double surclassement autorisé notifié sur sa licence.

La commission dit match perdu par pénalité à l'équipe de **MONTMORENCY FC 2** pour l'inscription et la participation du joueur **M YEYE Remi licence 2546957655** n'étant pas doublement surclassé

AMENDE : 80€ (MONTMORENCY FC) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié avec double surclassement non autorisé.

CREDIT: GAFEPB 43,50 €
DEBIT: MONTMORENCY FC 53,50 €

MONTMORENCY FC 2: 0 BUT : -1 POINT
GAFEPB: 1 BUT : 0 POINT

**REPRISE DU DOSSIER****EVOCATION****MENUCOURT AS 1**

Match n°23857388 du 13 FEVRIER 2022 U16 D3/C MENUCOURT AS 1 / AUVERS ENNERY FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ MENUCOURT (évocation)

Le club de **AUVERS ENNERY FC** n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

L'article 41-5 du règlement sportif du DVOF dispose que les dispositions de l'article 414 s'appliquent aussi aux éducateurs et aux dirigeants suspendus, à l'exception de celles prévoyant la perte par pénalité d'une rencontre sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou des réclamations soient formulées.

La perte par pénalité d'un match à la suite de la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant-match, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Considérant qu'en l'espèce le dirigeant M. KITUNA Michael licence 2546658454 **AUVERS ENNERY FC 1** du club était suspendu lors de la rencontre ci-dessus.

AMENDE : 100€ (AUVERS ENNERY FC) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

Résultat acquis sur le terrain

REPRISE DU DOSSIER**EVOCATION****CERGY PONTOISE FC**

Match n°23734670 du 29 JANVIER 2022 SENIORS F D1 GARGES FCM 1 / GOUSSAINVILLE FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ CERGY PONTOISE FC 1 (évocation)

Le club de **GARGES FCM 1** n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, la joueuse **Mme CHANAITI Mina** licence **2543467284** du club de **GARGES FCM 1** inscrit sur la feuille de match et a participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'elle était suspendue pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 24/01/2022.

Considérant que le 29/01/2022 elle n'avait pas purgé son match de suspension.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **GARGES FCM 1** pour l'inscription et la participation de la joueuse **Mme CHANAITI Mina** licence **2543467284** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **GOUSSAINVILLE FC 1**

AMENDE : 100€ (GARGES FCM) pour inscription sur la feuille de match d'une licenciée suspendue.

CREDIT : CERGY PONTOISE FC 43,50 €

DEBIT : GARGES FCM 53,50 €

GARGES FCM 1 : 0 BUT -1 POINT

GOUSSAINVILLE FC 1 : 1 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme à la joueuse Mme CHANAITI Mina licence 2543467284 date d'effet du 07/03/2022.



REPRISE DU DOSSIER

EVOCATION

MAGNY EN VEXIN FC 1

Match n°23468569 du 13 FEVRIER 2022 SENIORS D4/C PARMAN AC2 /MAGNY VEXIN FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ MAGNY VEXIN FC 1 (évocation)

Le club de **PARMAIN AC 2 1** ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **M. SILVA Gabriel licence 2544527129** du club de **PARMAIN AC 2** inscrit sur la feuille de match et a participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 07/02/2022.

Considérant que le 13/02/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **PARMAIN AC** pour l'inscription et la participation du joueur **M. SILVA Gabriel licence 2544527129** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **MAGNY VEXIN FC 1**

AMENDE : 100€ (PARMAIN AC) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : MAGNY VEXIN FC : 43,50 €

DEBIT : PARMAN AC : 53,50 €

PARMAIN AC 2 : 0 BUT : -1 POINT

MAGNY EN VEXIN FC : 1 BUT : 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur M. SILVA Gabriel licence 2544527129 date d'effet 07/03/2022.

REPRISE DU DOSSIER

EVOCATION

ST PRIX ES

Match n°23470312 du 13 FEVRIER 2022 ANCIENS D2/A ST PRIX ES 11 / ERAGNY FC 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ ST PRIX ES 11 (évocation)

Le club de **ERAGNY FC 11** n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

L'article 41-4-1 du règlement sportif du DVOF qu'à compter du surlendemain de l'exclusion, la suspension d'un licencié doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 7.9 du présent règlement). Le licencié ne peut être aligné avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **M. ANTOINE Philippe licence 2320516224** du club de **ERAGNY FC** inscrit sur la feuille de match et a participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour quatre matches fermes, date d'effet de la suspension le 12/12/2021.

Matches de suspension purgés :

PORTUGAIS DE PERSAN / ERAGNY FC du 13/01/2022

ERAGNY FC / PORTUGAIS VIVRE du 23/01/2022

GARGES FCM / ERAGNY FC du 06/02/2022.

ERAGNY FC / MAGNY EN VEXIN FC du 10/10/2021 match reporté au 09/01/2022 non purgé

Considérant qu'en l'espèce, le 13/02/2022 il n'avait pas purgé ses quatre matches de suspension



La commission dit match perdu par pénalité à l'équipe de **ERAGNY FC 11** pour l'inscription et la participation du joueur **M. ANTOINE Philippe licence 2320516224** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ST PRIX ES 11**

AMENDE : 100€ (ERAGNY FC) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: ST PRIX ES: 43,50 €
DEBIT: ERAGNY FC: 53,50 €

ST PRIX ES 11 : 2 BUTS : 3 POINTS
ERAGNY FC 11 : 0 BUT : -1 POINT

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur M. ANTOINE Philippe licence 2320516224 à la date 07/03/2022.

RESERVE

DEUIL ENGHIEU FC

Match n°23466996 du 20 FEVRIER 2022 SENIORS D2/A DEUIL ENGHIEU 1 / ARGENTEUIL RC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ DEUIL ENGHIEU FC (réserve)

Réserve du club de **DEUIL ENGHIEU FC** confirmée le 21 février 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **ARGENTEUIL RC 2**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure de **ARGENTEUIL RC 1** alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce aucun joueur de l'équipe supérieure du club de **ARGENTEUIL RC 1** n'a participé à cette rencontre,

Donc, réserve recevable non fondée

Match de référence : TORCY PVM US 2 / ARGENTEUIL RC 1 R3 / C du 13/02/2022

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RESERVE

ENT ECOUEN BOUFFEMONT 2

Match n°23885782 du 19 FEVRIER 2022 U14 D4/B ENT ECOUEN BOUFFEMONT 2 / SARCELLES AAS 6

FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ ENT ECOUEN BOUFFEMONT 2 (réserve)

Réserve du club de **ENT ECOUEN BOUFFEMONT 2** confirmée le 19 février 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **SARCELLES AAS 6**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure de **SARCELLES AAS** alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, un joueur de l'équipe supérieure du club de **SARCELLES AAS** a participé à cette rencontre,

SISSOKO Lassana licence 9602991061.

Donc, réserve recevable fondée



Match de référence : SARCELLES AAS 2 / MELUN FC 1 R2/B du 12/02/2022

La commission donne match perdu par pénalité au club de **SARCELLES AAS 6** pour l'inscription et la participation du joueur **M. SISSOKO Lassana** licence **9602991061**.

CREDIT : ENT ECOUEN BOUFFEMONT : 43,50 €
DEBIT : SARCELLES AAS 6 : 53,50 €

ENT ECOUEN BOUFFEMONT 2 : 2 BUTS 3 POINTS
SARCELLES AAS 6 : 0 BUT : -1 POINT

TOURNOI COSMO DE TAVERNY

Homologation du tournoi du 05 et 06 mars 2022 U8 U9.

Participation : 10€

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF

AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

U 14 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 12 FEV. 2021

Entente SSG 3	Gonesse RC 1	Les deux clubs responsables
---------------	--------------	------------------------------------

Entente SSG 3 : 1 AVERTISSEMENT
Gonesse RC 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule B

Journée du 12 FEV. 2021

Courdimanche AS 2	Osny F.C. 2	Les deux clubs responsables
-------------------	-------------	------------------------------------

Courdimanche AS 2 : 100€ AMENDE
Osny FC 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Goussainville FC 5	Ermont AS 5	Les deux clubs responsables
--------------------	-------------	------------------------------------

Goussainville FC 5 : 100€ AMENDE
Ermont AS 5 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule D

Journée du 12 FEV. 2021

Montigny OL 2	Deuil Enghien FC 5	Les deux clubs responsables
---------------	--------------------	------------------------------------

Montigny OL 2 : 100€ AMENDE
Deuil Enghien FC 5 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule B

Journée du 12 FEV. 2021

Ermont AS 2	Franconville FC 4	Les deux clubs responsables
-------------	-------------------	-----------------------------

Ermont AS 2 : 100€ AMENDE
 Franconville FC 4 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule D

Journée du 12 FEV. 2021

St Brice FC 5	Montmagny S. 1	Les deux clubs responsables
---------------	----------------	-----------------------------

St Brice FC 5 : 1 AVERTISSEMENT
 Montmagny S. 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule E

Journée du 12 FEV. 2021

St Brice FC 6	Montmagny S. 2	Les deux clubs responsables
---------------	----------------	-----------------------------

St Brice FC 6 : 1 AVERTISSEMENT
 Montmagny S. 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule C

Journée du 12 FEV. 2021

Montmorency FC 3	Puiseux Louvres 95 3	Les deux clubs responsables
------------------	----------------------	-----------------------------

Montmorency FC 3 : 1 AVERTISSEMENT
 Puiseux Louvres 95 3 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 12 FEV. 2021

Montmorency FC 4	Puiseux Louvres 95 4	Les deux clubs responsables
------------------	----------------------	-----------------------------

Montmorency FC 4 : 1 AVERTISSEMENT
 Puiseux Louvres 95 4 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule A

Journée du 12 FEV. 2021

Courdimanche AS 1	Osny FC 1	Les deux clubs responsables
-------------------	-----------	-----------------------------

Courdimanche AS 1 : 100€ AMENDE
Osny FC 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Séniors D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 13 FEV. 2021

Persan US 03 2	Jouy Le Moutier FC 2	Les deux clubs responsables
----------------	----------------------	-----------------------------

Persan US 03 2 : 1 AVERTISSEMENT
Jouy Le Moutier FC 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Séniors D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 13 FEV. 2021

Montigny OL 2	Viarmes Asnières OL 1	Les deux clubs responsables
---------------	-----------------------	-----------------------------

Montigny OL 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Séniors D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 13 FEV. 2021

Courdimanche AS 2	Beauchamp AS 1	Les deux clubs responsables
-------------------	----------------	-----------------------------

Courdimanche AS 2 : 1 AVERTISSEMENT
Beauchamp AS 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Anciens D4 / Phase Unique / Poule A

Journée du 13 FEV. 2021

Puiseux Louvres 95 12	Argenteuil FC 12	Les deux clubs responsables
-----------------------	------------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 12 : 1 AVERTISSEMENT
Argenteuil FC 12 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Anciens D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 13 FEV. 2021

Vauréal FCM 12	Puiseux Louvres 95 13	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------------	-----------------------------

Vauréal FCM 12 : 1 AVERTISSEMENT

Puiseux Louvres 95 13 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 13 FEV. 2021

Pecq US Le 25	Entente SSG 25	Les deux clubs responsables
---------------	----------------	-----------------------------

Pecq US Le 25 : 100€ AMENDE

Entente SSG 25 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Herblay Sur Seine FC 25	Mery Mériel Bessancourt 26	Les deux clubs responsables
-------------------------	----------------------------	-----------------------------

Herblay Sur Seine FC 25 : 100€ AMENDE

Mery Mériel Bessancourt 26 : 1 AVERTISSEMENT

C.D.M. D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 13 FEV. 2021

Puiseux Louvres 95 5	Gonesse RC 5	Les deux clubs responsables
----------------------	--------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 5 : 1 AVERTISSEMENT

Gonesse RC 5 : 1 AVERTISSEMENT

Sarcelles AAS 5	Garges FCM 6	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------	-----------------------------

Sarcelles AAS 5 : 1 AVERTISSEMENT

Garges FCM 6 : 1 AVERTISSEMENT

U 18 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 13 FEV. 2021

GAFEPB 1	Ecouen FC 2	Les deux clubs responsables
----------	-------------	-----------------------------

GAFEPB 1 : 1 AVERTISSEMENT

Ecouen FC 2 : 1 AVERTISSEMENT

Critérium Futsal U15 / Phase 2 / Poule U

Journée du 13 FEV. 2021

Persanaise CFJ 2	Garges Djibson 1	Les deux clubs responsables
------------------	------------------	-----------------------------

Persanaise CFJ 2 : 1 AVERTISSEMENT

Garges Djibson 1 : 1 AVERTISSEMENT



**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 21 FEVRIER 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art
44.4)**

U 16 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 06 FEV. 2021

St Prix ES 2	Villiers Le Bel FC 1	RETRAIT AVERTISSEMENT
--------------	----------------------	------------------------------

St Prix ES 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT
Villiers Le Bel FC 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 05 FEV. 2021

Bezons USO 1	Persan US 03 1	Les deux clubs responsables
--------------	----------------	------------------------------------

Bezons USO 1 : RETRAIT AMENDE
Persan US 03 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 05 FEV. 2021

Bezons USO 2	Persan US 03 2	Les deux clubs responsables
--------------	----------------	------------------------------------

Bezons USO 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT
Persan US 03 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 1^{ER} MARS 2022

Présents : Mme Sylvestre – MM.– Pézière - Sabaté - Sénécal -Traon

Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité)

Excusé : M. N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses. Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

APRES AUDITION DES PERSONNES CONCERNEES

Après audition des personnes convoquées, la COC constate que le club de PUISEUX LOUVRES 95 n'a pas tout mis en œuvre pour le bon déroulement de la rencontre.

La Commission décide : match perdu par pénalité au club de PUISEUX LOUVRES 95.

Anciens D4 Poule A

Match n°23470972 du 19/02/2022

PUISEUX LOUVRES 95 12 / FC ARGENTEUIL12

PUISEUX LOUVRES 95 12	-1 pt	0 but
FC ARGENTEUIL 12	3 pts	1 but

Feuille de match non conforme 10€

A la charge du **FC PUISEUX LOUVRES 95 12**



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

OL MONTIGNY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

- * 7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOF)
- * 2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY

Matches concernés à domicile :

- 13/03/2022 : OL MONTIGNY / ES SAINT PRIX 2
- 27/03/2022 : OL MONTIGNY / ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT
- 10/04/2022 : OL MONTIGNY / ASSO A 3
- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 16/11/2021

US PERSAN 03

La COC vous informe que tous les matchs à domicile de votre équipe Seniors D1 devront se jouer à huis clos jusqu'au dimanche 10/04/2022 (6 mois de matches à huis clos) : voir l'article 40.6 du RS du DVOF pour l'organisation des matches à huis clos.

Matches concernés à domicile :

- 13/03/2022 : US PERSAN 03 / FC SOISY
- 27/03/2022 : US PERSAN 03 / FC GOUSSAINVILLE 2
- 10/04/2022 : US PERSAN 03 / OL MONTIGNY

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matches à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 20/03/2022 : FC HERBLAY 1 / EMMB 1
- 10/04/2022 : FC HERBLAY 1 / OL MONTIGNY 1
- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles**



en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

REMERCIEMENTS ARBITRE

TITUS Francis

COURRIER CLUBS

ROISSY EN FRANCE US

Courriel du 28/02/2022

La COC ne peut traiter votre demande, manque l'arrêté municipal de fermeture du terrain

GARGES LES GONESSE FCM

Courriel du 28/02/2022

La COC confirme le maintien du match au 05/03/2022, cette date est réservée pour les matchs remis

AUVERS ENNERY FC

Courriel du 28/02/2022

ANCIENS D3 Poule C

Match n°23470842 du 13/03/2022

ECLAIR DE PUISEUX AS 11 / AUVERS ENNERY FC 11

La COC confirme que le match aura bien lieu sur les installations de Puiseux Louvres le 13/03/2022

MONTMAGNY SPORTS

ART. 11 Les Obligations du RS du DVOF

Sont concernés : MONTMAGNY SPORTS

Suite forfait général de votre équipe Seniors D4 Poule B, votre équipe Seniors D3 Poule A est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison à venir 2022-2023. Cependant vous avez la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de votre groupe sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

MONTMAGNY SPORTS

ART. 11 Les Obligations du RS du DVOF

Sont concernés : DOMONT FC

Suite forfait général de vos équipes U18 D3 Poule C et U14 D3 Poule A, votre équipe Seniors D2 Poule B est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison à venir 2022-2023. Cependant vous avez la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de votre groupe sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

PERSAN 03 US

Seniors D3 Poule A

Match n°23467642 du 13/02/2022

PERSAN US 03 2 / JOUY LE MOUTIER FC 2

Dossier transmis à la référente COVID 19

DATES – TERRAINS – HEURES

ARGENTEUIL RC

Courriel du 28/02/2022

Match n°23491239 du 13/03/2022

U16 D3 Poule C

ARGENTEUIL RC 3 / SAINT BRICE FC 3

Nouvel horaire : 15h

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)****SOISY ANDILLY MARGENCY FC**

Courriel du 27/02/2022

Match n°23469603 du 13/03/2022

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 15 / VIARMES ASNIERES OL 15

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

BEAUCHAMP AS

Courriel du 25/02/2022

Match n°23469873 du 20/03/2022

BEAUCHAMP AS 15 / ENT. OSNY BOISSY 16

Nouvelle date : 27/03/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

SAINT PRIX ES

Courriel du 25/02/2022

Match n°23489262 du 05/06/2022

GOUSSAINVILLE FC 1 / SAINT PRIX ES 1

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES A JOUER**17/04/2022****U16 D3 Poule D**

Match n°23491556

ENT. BEAUMONT MOURS 1 / US PERSAN 03 2**Critérium + 55 ans Poule A**

Match n°23486303

ENT. SAINT PRIX GAFEPB 25 / ESSG 25**Seniors D2 Poule B**

Match n°23467223

SAINT PRIX ES 1 / FRANCONVILLE FC 2**Seniors D3 Poule A**

Match n°23467674

SAINT PRIX ES 2 / BEZONS USO 2**U16 D3 Poule B**

Match n°23491395

SAINT PRIX ES 2 / SFC CHAMPAGNE 95 2



01/05/2022

Anciens D2 Poule A

Match n°23470343

SAINT PRIX ES 11 / FOSSES FU 11**Anciens D3 Poule A**

Match n°23470607

SAINT PRIX ES 12 / ESM THILLAY 12**U16 D2 Poule B**

Match n°23491137

SAINT PRIX ES 1 / ENT. ECOUEN / BOUFFEMONT 1

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTIGNY OL

Seniors D3 Poule C

Match n°23467903 du 13/02/2022

MONTIGNY OL 2 / VIARMES ASNIERES OL 1**PERSAN 03 US**

Seniors D3 Poule A

Match n°23467642 du 13/02/2022

PERSAN US 03 2 / JOUY LE MOUTIER FC 2

1er FORFAIT AVEC AMENDE

MARLY LA VILLE ES

Anciens D3 Poule B

Match n°23470692 du 27/02/2022

MENUCOURT AS 12 / MARLY LA VILLE ES 12

MARLY LA VILLE ES 12	Amende 31€
-----------------------------	-------------------

MARLY LA VILLE ES 12	-1pt	0but
MENUCOURT AS 12	3pts	5buts

2ème FORFAIT AVEC AMENDE

SARCELLES AAS

CDM D2 Poule A

Match n°23736852 du 13/02/2022

SARCELLES AAS 5 / GARGES FCM 6

SARCELLES AAS 5	Amende 37,50€
------------------------	----------------------

SARCELLES AAS 5	-1pt	0but
GARGES FCM 6	3pts	5buts

Secrétaire de Séance
Mr SENEAL

Président de Séance
Mme SYLVESTRE



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPETITIONS

REUNION DU 28 FEVRIER 2022

SECTION FEMININES

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2021/2022, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

- o 1^{er} = **24€** (31€ en seniors F)
- o 2^{ème} = 27.5€ (37.5€ en séniors F)
- o 3^{ème} = **33.5€ + Forfait Général = 57€** (41.5 + Forfait Général = 72€ en séniors F)

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

COURRIERS

GARGES FCM et RC ARGENTEUIL

Mail des deux clubs

U15F

Nous avons bien pris note de l'erreur de saisie du résultat du match n° 2434440 du 12/02/22



MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS - LIEUX

COSMO TAVERNY

Footclub 17/02/22

U15F – Groupe A

Match du 19/03/22

COSMO TAVERNY 1 – RC ARGENTEUIL 1

Changement Stade : complexe sportif Jean-Bouin, TAVERNY

Accord de la commission

Accord des 2 équipes



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 01 MARS 2022

Présents : MM Lacour – Maillet – Lalotte - Moukrim- Cyprien

Excusés : N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



RESTITUTION DES COUPES DU VAL D'OISE ET COMITE

A ce jour nous n'avons toujours pas réceptionné vos coupes par conséquent, nous vous informons que la date limite de dépôt pour ces deux coupes est le :

Mardi 15 mars 2022

Sont concernés les clubs deux clubs suivants :

CORMEILLAIS ACS
COUPE DU VAL D'OISE - U16

MONTIGNY OL
COUPE DU COMITE - ANCIENS

Après cette date une amende vous sera imputée.



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS CHALLENGE ANDRE COUTELIER

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ADAMOIS OI. 1	ENTENTE SSG 2
2	FRANCONVILLE FC 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1
3	GARGES FCM 1	AUVERS ENNERY FC 1
4	CERGY PONTOISE FC 1	GOUSSAINVILLE FC 1

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITE DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 4	FCM GARGES
2	VAINQUEUR DU MATCH 2	OL ADAMOIS

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS FEMINIENS

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS	HERBLAY SUR SEINE FC
2	GARGES LES GONESSE FCM	OSNY FC
3	GONESSE RC	SARCELLES AAS
4	ARGENTEUIL RC	CERGY PONTOISE FC

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITE DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

Mail du 15/02/2022 du club d'Ermont.

Prenons en compte le forfait de votre équipe Féminines. Amende de 150 euros

Herblay qualifié pour les demi-finales.

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY-PONTOISE FC	SARCELLES AAS
2	OSNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 18 ANS

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ADAMOIS OI.	ARGENTEUIL RC
2	ST OUEN L'AUMONE AS	GOUSSAINVILLE FC
3	ST LEU 95 FC	CERGY PONTOISE FC
4	ST BRICE FC	SARCELLES AAS

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITE DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

Mail du 28/02/2022 du club de Cergy-Pontoise FC

La décision de la Commission Coupes était susceptible d'appel dans les trois jours suivant la notification de la décision conformément à l'article 31-1-1 du règlement sportif du DVOF.

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	RC ARGENTEUIL	AS SAINT OUEN L'AUMONE
2	SAINT BRICE FC	ST LEU 95 FC

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U16

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ST BRICE FC	ARGENTEUIL FC
2	COSMO TAVERNY	SARCELLES AAS
3	CERGY PONTOISE FC	ST OUEN L'AUMONE AS
4	ARGENTEUIL RC	GARGES FCM

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITE DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	AAS SARCELLES	RC ARGENTEUIL
2	FC ARGENTEUIL	CERGY-PONTOISE



**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U14
CHALLENGE FRANCOIS LEFEBVRE**

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	ST OUEN L'AUMONE AS
2	GARGES FCM	ST BRICE FC
3	PERSAN US 03	BEZONS USO
4	ERMONT AS	ST LEU 95 FC

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITE DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	AAS SARCELLES	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	SAINT BRICE FC

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 18 ANS FEMININES

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS 1	BEZONS USO 1
2	CERGY PONTOISE FC 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1
3	SARCELLES AAS 2	GARGES FCM 1
4	HERBLAY SUR SEINE FC 1	ERAGNY FC 1

Rencontre ERMONT AS / BEZONS USO Amende de 150 euros pour le club d'Ermont AS en application du règlement.

Bezons USO est qualifié pour les demi finales.

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITE DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY-PONTOISE FC	AAS SARCELLES
2	ERAGNY FC	BEZONS USO



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 15 ANS FEMININES

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ST BRICE FC 1	SARCELLES AAS 1
2	ERAGNY FC 1	ARGENTEUIL RC 1
3	HERBLAY SUR SEINE FC 1	BELLOY ST MARTIN ASC 1
4	JOUY LE MOUTIER FC 1	GARGES FCM 1

Rencontre HERBLAY SUR SEINE FC 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1 suite au rapport de l'arbitre de la rencontre la Commission décide match perdu au club de ASC BELLOY ST MARTIN pour abandon de terrain. De plus, la commission transmet le dossier à la Commission de discipline pour suite à donner.

Motif : Abandon de terrain

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITE DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERAGNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC
2	JOUY LE MOUTIER FC	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL + 45 ANS

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	ENT OSNY BOISSY 15	EZANVILLE ECOUEN US 15
2	NEUVILLE S/OISE AS 15	MERY MERIEL BESSANCOURT 15
3	AS ERAGNY FC 15	MONTSOULT BAILLET US 15
4	COSMO TAVERNY 15	ST LEU 95 FC 15

Rencontre NEUVILLE S/OISE AS / MERY MERIEL BESSANCOURT premier appel pour feuille de match

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITE DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 2	COSMO TAVERNY
2	VAINQUEUR DU MATCH 3	ENT. OSNY BOISSY



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL + 55 ANS

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	ST LEU 95 FC 25	FRANCONVILLE FC 25
2	CORMEILLAIS ACS 25	ERAGNY FC 25
3	VIARMES ASNIERES OL 25	GROSLAY FC 25
4	HERBLAY SUR SEINE FC 25	EZANVILLE ECOUEN US 25

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VIARMES ASNIERES OL	HERBLAY SUR SEINE FC
2	ACS CORMEILLAIS	FRANCONVILLE FC

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL ANCIENS

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	ECOUEN FC	ENT. MERY MERIEL B.
2	GARGES FCM	DEUIL ENGHIEU FC
3	SARCELLES AAS	GOUSSAINVILLE FC
4	OSNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITE DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	AAS SARCELLES	GARGES LES GONESSE FCM
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	ECOUEN FC



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL CDM

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	CHAMPAGNE SFC	CORMEILLAIS ACS
2	ST BRICE FC	FRANCONVILLE FC
3	ADAMOIS OI.	MCA FC
4	MENUCOURT AS	GARGES FCM

Rencontre ST BRICE FC / FRANCONVILLE FC premier appel pour feuille de match.

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITE DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	ACS CORMEILLAIS	OL ADAMOIS
2	GARGES LES GONESSE FCM	VAINQUEUR DU MATCH 2

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL FUTSAL

QUARTS DE FINALE DU 11 AVRIL 2022

Match	CLUB	CLUB
1	MONTMAGNY FOOT SALLE	ARGENTEUIL FC
2	MONTMORENCY FUTSAL	SPORTIFS DE GARGES
3	ATTAINVILLE FUTSAL C.	SANNOIS FUTSAL C.
4	EAUBONNE CSM	MARCOUVILLE CITY CP 2

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITE DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 2 MAI 2022

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 2
2	VAINQUEUR DU MATCH 3	VAINQUEUR DU MATCH 1



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL LUNDI SOIR CHALLENGE AUGUSTE FAVA

CADRAGE DU 07 MARS 2022 A 20H00

Match	CLUB	CLUB
1	COURDIMANCHE AS	PUISEUX LOUVRES 95
2	ASPTT CERGY PONTOISE	MUNICIPAUX DE GONESSE

DEMI-FINALES DU 09 MAI 2022 A 20H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS	VAINQUEUR DU MATCH 2
2	VALLEE DU SAUSSERON	VAINQUEUR DU MATCH 1

CANDIDATURE

Mail du 02/02/2022 de Gonesse RC.

Le Comité Directeur a désigné le club de St Ouen l'Aumone pour l'organisation de la Coupe du Val d'Oise et la Coupe du Comité à l'organisation du club de l'Entente Mery Mériel Bessancourt.

La commission vous remercie pour votre candidature.

Animateur de séance : M Maillet
Secrétaire de séance : M Lalotte



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

SECTION FEMININES

PV DU 28 FEVRIER 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2021/2022, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :
 - o 1^{er} = **24€** (31€ en seniors F)
 - o 2^{ème} = 27.5€ (37.5€ en seniors F)
 - o 3^{ème} = **33.5€ + Forfait Général = 57€** (41.5 + Forfait Général = 72€ en seniors F)
- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

- NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**
- Absence non excusée aux réunions = **50€**
- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**
- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**
- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**
- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**
- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

U13F

**LA JOURNEE CRITERIUM & AVENIR DU 29/01/22
EST REPORTE AU 09/04/22**



COURRIERS

MARLY LA VILLE ES

Mail du 21/02/2022

U9F

Nous avons pris note que vous ne pourrez pas recevoir le plateau U9F du 19 mars 2022.
Nous prenons note du forfait avisé pour vos U9F à cette date.

FC SOISY AM 1

Footclub du 24/02/22

U13F Groupe A

FC SOISY AM 1 / SARCELLES AAS 2

Changement de d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 09h30 le 12 mars 2022

Accord des deux clubs

VIARMES ASNIERES OL

Footclub du 24/02/22

U11F Groupe A

ENTENTE SSG 1 / ENTE EBM VIARMES ASNIERES 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 19 mars 2022

Accord des deux clubs

DEUIL ENGHIEU FC

Footclub du 24/02/22

U13F Groupe A

DEUIL ENGHIEU FC 1 / FC SOISY AM 1

Changement de d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 12h00 le 19 mars 2022

Accord des deux clubs

FESTIVAL U13F

Liste des équipes qualifiées pour la finale du Festival U13F du 02/04/22

EQUIPES QUALIFIEES

- CENTRE 1 – **SARCELLES AAS**
- CENTRE 2 – **GARGES FCM**
- CENTRE 3 – **ERAGNY AS FC**
- CENTRE 4 – **CERGY PONTOISE FC**
- CENTRE 5 – **GONESSE RC**
- CENTRE 6 – **ST LEU 95 FC**
- CENTRE 7 – **RC ARGENTEUIL**
- CENTRE 8 – **FRANCONVILLE FC**

Le règlement et organisation de la finale sera envoyé par mails aux clubs.



CHALLENGE U11F

Liste des équipes qualifiées pour la finale du Challenge U11F du 23/04/22

EQUIPES QUALIFIEES

- CENTRE 1 – ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN
- CENTRE 2 – RC ARGENTEUIL
- CENTRE 3 – GARGES FCM
- CENTRE 4 – GONESSE RC
- CENTRE 5 – SOISY ANDILLY MARGENCY FC
- CENTRE 6 – ST BRICE FC
- CENTRE 7 – ST LEU 95 FC
- CENTRE 8 – FOSSES FU

Le règlement et organisation de la finale sera envoyé par mails aux clubs

CRITERIUM U13F EN FIVE

DIMANCHE 6 MARS 2022

**Les équipes devront être présentes sur les installations du
FOOT POWER FIVE, 36 rue des pommiers – 95240 Cormeilles-en-Parisis**

1^{ère} SESSION pour les clubs : AAS Sarcelles 1, ESSG 1, CPFC, FC St-Leu, Argenteuil RC, FC Franconville, FCM Garges 1, FC Herblay 1, Argenteuil FC, FC Deuil Enghien, AS Eragny, FC SAM, RC Gonesse, FC Groslay, AAS Sarcelles 2, FU Fosses.

- **8h15** ACCUEIL des équipes !!
- **8h45** Briefing Educateurs/Arbitres
- **9h** Début
- **10h30** Fin du rassemblement

2^{ème} SESSION pour les clubs : ESSG 2, JS Pontoisienne, FC Jouy le moutier, , USO Bezons, ASSOA, FC St Brice, FC Herblay 2, FCM Garges 2, AS Chaumontel Luzarches, Persan US 03, EMMB, AS Ermont, AS Cormeillais, Entente EBM Viarmes Asnières OL, Adamois OL

- **9h45** ACCUEIL des équipes !!
- **10h15** Briefing Educateurs/Arbitres
- **10h30** Début
- **12h** Fin du rassemblement

1 équipe maximum et 8 joueuses maximum

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE



DIMANCHE 24 AVRIL 2022

Les équipes devront être présentes sur les installations du
FOOT POWER FIVE, 36 rue des pommiers – 95240 Cormeilles-en-Parisis

1^{ère} SESSION pour les clubs : AAS Sarcelles 1, ESSG 1, CPFC, FC St-Leu, Argenteuil RC, FC Franconville, FCM Garges 1, FC Herblay 1, Argenteuil FC, FC Deuil Enghien, AS Eragny, FC SAM, RC Gonesse, FC Groslay, AAS Sarcelles 2, FU Fosses

- **8h15** ACCUEIL des équipes !!
- **8h45** Briefing Educateurs/Arbitres
- **9h** Début
- **10h30** Fin du rassemblement

2^{ème} SESSION pour les clubs : ESSG 2, JS Pontoisienne, FC Jouy le moulier, Puiseux louvres 95 FC, USO Bezons, ASSOA, FC St Brice, FC Herblay 2, FCM Garges 2, AS Chaumontel Luzarches, Persan US 03, EMMB, AS Ermont, AS Cormeillais, Entente EBM Viarmes, O Adamois

- **9h45** ACCUEIL des équipes !!
- **10h15** Briefing Educateurs/Arbitres
- **10h30** Début
- **12h** Fin du rassemblement

1 équipe par club et 8 joueuses maximum

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE



MARS 2022

SAMEDI 12 MARS 2022

U7 F

RASSEMBLEMENT U7F du 12/03/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	DARRIBEAU David 06 81 79 38 83	stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont	11H00	ERMONT AS	
				PERSAN US 03	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				GONESSE RC	1
				ARGENTEUIL FC	1
				ST LEU 95 FC	1
				ENT SSG	1
				GARGES FCM	1
				HERBLAY S/SEINE FC	1
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				FRANCONVILLE FC	1
SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1				
TOTAL DES CLUBS PRESENTS					13

SAMEDI 19 MARS 2022

U9 F

PLATEAU U9F du 19/03/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	VAIQUE Michael 06 62 43 65 68	Stade Georges Glatigny, 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix	11H00	ST PRIX ES	
				BELLOY ST MARTIN ASC	1
				GARGES FCM	1
				ENT SSG	1
				ST LEU 95 FC	1
				ST PRIX ES	1
TOTAL DE CLUB PRESENTS 5 – NOMBRE DE JOEUSES ESTIMEES 39 filles					5


PLATEAU U9F du 19/03/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
2	MAGNY EN VEXIN FC				
	CLAES David 06 14 20 62 23	Stade Paul Cheyron, rue Philippe Chevalier, Magny en Vexin	11H00	ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				PERSAN US 03	1
				SOISY ANDILLY M. FC	2
				CERGY PONTOISE FC	1
MAGNY EN VEXIN FC	1				
TOTAL DE CLUB PRESENTENTS 5 – NOMBRE DE JOEUSES ESTIMEES 42 filles					6

PLATEAU U9F du 19/03/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
3	MARLY LA VILLE ES				
				ARGENTEUIL FC	1
				FRANCONVILLES FC	1
				COSMO TAVERNY	1
				HERBLAY SUR SEINE FC	2
ERMONT AS	1				
TOTAL DE CLUB PRESENTENTS 6 – NOMBRE DE JOEUSES ESTIMEES 45 filles					6

AVRIL 2022

SAMEDI 02 AVRIL 2022

U7 F

RASSEMBLEMENT U7F du 02/04/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	PUISEUX LOUVRES 95 FC				
	BOUCHAIN Philippe 06 76 33 37 75	Stade Sylvain Bariseel, rue André Malraux, Louvres	11H00	PERSAN US 03	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				GONESSE RC	1
				ARGENTEUIL FC	1
				ENT SSG	1
				GARGES FCM	1
				HERBLAY S/SEINE FC	1
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				FRANCONVILLE FC	1
SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1				
TOTAL DES CLUBS PRESENTS					

SAMEDI 09 AVRIL 2022

U9 F

PLATEAU U9F du 09/04/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	GONESSE RC				
	LALOY Laetitia 06 48 72 04 25	Stade Cognevaut, 3 rue du Commandant M. Fourneau, Gonesse	11H00	MARLY LA VILLE ES	1
				SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				ARGENTEUIL FC	1
				GARGES FCM	1
				FOSSÉS FU	1
GONESSE RC	1				
TOTAL CLUBS PRESENTS					7


PLATEAU U9F du 09/04/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
2	SOW Ousmane 07 58 57 15 67	Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien	11H00	ENT SSG	
				HERBLAY SUR SEINE FC	1
				ERMONT AS	2
				ST PRIX ES	1
				ST LEU 95 FC	1
				FRANCONVILLE FC	1
				ENT SSG	1
TOTAL DES CLUBS PRESENTS					6

PLATEAU U9F du 09/04/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
4	FITTE DUVAL PIERRE 06 38 84 51 67	Stade Raymond Fosset, rue Salengro, ST MARTIN DU TERTRE	10H00	BELLOY ST MARTIN ASC	
				PERSAN US 03	1
				COSMO TAVERNY	1
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				MAGNY EN VEXIN FC	1
				SARCELLES AAS	1
				BELLOY ST MARTIN ASC	1
TOTAL DES CLUBS PRESENTS					7



MAI 2022

SAMEDI 14 MAI 2022

U9 F

PLATEAU U9F du 14/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	KERBRAT VALERIE 06 72 98 42 53	Stade Louis Odinot, rue Etienne Dolet, Persan	10H00	PERSAN US 03	
				COSMO DE TAVERNY	1
				ERMONT AS	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				ENT VIARMES AS BEAUMONT	1
				ST PRIX ES	1
				ENT SSG	1
PERSAN US 03	1				
TOTAL					7

PLATEAU U9F du 14/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
2	DELIGNE Michael 06 63 82 86 86	Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses	10H00	FOSSES FU	
				MAGNY EN VEXIN FC	1
				MARLY LA VILLE ES	1
				SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1
				GONESSE RC	1
				PUISEUX LOUVRES	1
				BELLOY ST MARTIN ASC	1
FOSSES FU	1				
TOTAL					7

PLATEAU U9F du 14/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
4	GYAMFI EMMANUEL 06 66 09 70 48	Terrain J. BRAMI, Honneur Av. Paul Langevin, SARCELLES	11H00	SARCELLES AAS	
				ST LEU 95 FC	1
				FRANCONVILLE FC	1
				GARGES FCM	1
				ARGENTEUIL FC	1
				HERBLAY SUR SEINE FC	1
SARCELLES AAS	1				
TOTAL					7

SAMEDI 21 MAI 2022



U7 F

RASSEMBLEMENT U7F du 21/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb		
1		GONESSE RC					
		LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	Stade Cognevault, 3 rue du Commandant M. Fourneau, GONESSE	11H00		PERSAN US 03	1
						CERGY PONTOISE FC	1
						GONESSE RC	1
						ARGENTEUIL FC	1
						ST LEU 95 FC	1
						ENT SSG	1
						GARGES FCM	1
						HERBLAY S/SEINE FC	1
						ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
						FRANCONVILLE FC	1
	SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1					
TOTAL					12		



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 01 MARS 2022

Présent : M. Lacour – Plassart

Assistent : MM. Diaz – Letellier.

Excusé : M. Valette

RECOMPENSES SAISON 2021/2022

« DIRIGEANTS MERITANTS » et « BENEVOLES DU MOIS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats. Des fiches d'inscription sont à disposition à a fin de ce procès-verbal.

Les distinctions seront remises à la fin de la saison

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.



Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement

CHAMPIONNAT

Date	Catégorie	Absence de feuille de match
27/02/22	Anciens D2 / Phase Unique / Poule A	Magny Vexin Fc 11 - Grosly Fc 12
	Anciens D4 / Phase Unique / Poule A	Vexin A.S. 11 - Club 3m France 11

COUPE

Date	Catégorie	Absence de feuille de match
27/02/22	Cvo Vétérans + 55 Ans / Poule Unique	Herblay Sur Seine Fc 25 - Ezanville Ecoen Us 25
	Cvo Vétérans + 45 Ans / Poule Unique	Neuville S/ Oise As 15 - Mery Meriel Bessanco 15
	Cvo - Crédit Mutuel Cdm / Poule Unique	St Brice Fc 5 - Franconville Fc 5
	Cvo - Crédit Mutuel 18 Ans / Poule Unique	St Brice Fc 1 - Sarcelles Aas 1

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2018	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (**Feuille de Match Informatisée** VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple. **Cette version est obligatoire.** Merci de mettre à jour vos tablettes !

Bonne saison à vous !

Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de la Feuille de Match informatisée (FMI)...

LIRE LA SUITE

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

Effectuer les opérations suivantes :
Vérifier qu'aucun match n'est « en cours ».
Sur la page d'accueil, cliquez sur l'icône « Paramètres » et suivez la procédure.

- Sélectionnez Application puis Feuille de Match



- Effacer les données et vider le cache





DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

DIRIGEANT

M É R I T A N T

2022

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date
Président

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 25 mars 2022

Opération bénévole du mois



Saison 2021/2022

DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N°licence :

.....

Nom :..... Prénom :

.....

Année de naissance : Taille pour 1 Polo (L, XL ?...) :

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du clubs

Date :

Avis CDIF : (réservé)

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS
ET



INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 01 MARS 2022

Présents : MM. Febvay - Lacour - Plassart - Da Mata

Comité : M. Letellier

Excusés : MM. Andrieu - Brognara – Chuppé

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITE

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7, **aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.
Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville de SANNOIS : NNI 955820101

M. FEBVAY et LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 24 février 2022 à 10h, au Stade Auguste DELAUNE, 58 rue du Lieutenant KEISER pour confirmation de classement de l'Installation sportive.



Ville de DOMONT : NNI 951990201

M. FEBVAY et PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le mercredi 23 février 2022 à 18h, au Stade des FAUVETTES, rue de PARIS pour confirmation de classement de l'Installation et du classement Eclairage.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 02 Mars 2022

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontre du 06 Mars 2022

Seniors D2

Match 23467188 : Domont Fc / Entente Méry-Mériel-Bessancourt

Déléguée Mme Béatrice Zami à la charge d'Entente MMB